

Mairie d'Ableiges
Rue Gilles de Maupeou
95450 ABLEIGES
www.ableiges.fr

**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 26 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-six septembre 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ableiges, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 19 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Patrick PELLETIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DOUTEAU Lydie, ESCHBACH Sandrine, MARTINS Karine, ESCHER Katalin, BARTONI Gaëlle, TRANCOSO Céline, RIPAUD Delphine.

Messieurs PELLETIER Patrick, FRAISSE Gérard, BENKAROUN Karim, DUMONT Pascal, PICARD Alexandre Raymond, FERREIRA Raphaël, CUDEY Laurent, DENOS Cédric.

Secrétaire de séance : Madame Delphine RIPAUD

ORDRE DU JOUR

- Désignation du référent incendie et secours,
- Décision modificative n°1 :
 - 6 000.00 € au chapitre 615221 (entretien et réparations...)
 - + 6000.00 € au chapitre 6413 (charges de personnel),
- Cession gratuite de terrain au profit de la commune – OZANNE Camille,
- Don de 300 € au profit de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise,
- Projets de périmètre pour une fusion entre le SIEVA, le SIAEP Frémainville et Seraincourt et le SIAEP de la Montcient.
- Questions diverses.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2022.

Précision sur la désignation du référent incendie et secours :

La délibération a été annulée, toutefois, Monsieur Gérard Fraisse, 1^{er} adjoint a été nommé (une délibération n'étant pas nécessaire).

2022/22 : Délibération : décision modificative n°1

2022/026

95002 Code INSEE	COMMUNE DE ABLEIGES - BUDGET COMMUNAL Commune	DM 2022
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour 15
Date de convocation :	24/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 2 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Objet :



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 623 : Publicité, publications, relations publiques	276,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	276,00 €	
D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et interco		276,00 €
TOTAL D 014 : Affectations de produits		276,00 €

Signataires :

BARTONI Gaëlle	
BENKAROUN Karim	
CUDEY Laurent	
DENOS Cédric	
DOUTEAU Lydie	
DUMONT Pascal	
ESCHBACH Sandrine	
ESCHER Katalin	
FERREIRA Raphaël	
FRAISSE Gérard	
MARTINS Karine	
PELLETIER Patrick	
PICARD Alexandre	
RIPAUD Delphine	
TRANCOSO Céline	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Ableiges, le 02/12/2022



ont signé les membres présents
Le Maire, D. PELLETIER

Le Secrétaire Général

2022/23 : Délibération : Proposition de don à la commune : parcelle C 716 surface 57 ares 20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 08 septembre 2022, Monsieur Camille Ozanne, propriétaire de la parcelle cadastrée section C 716 d'une surface 57 ares 20, située à la Villeneuve St martin, aux abords du cimetière de la Villeneuve, souhaite en faire don à la commune d'Ableiges.

Monsieur le Maire informe que les frais d'acte et frais d'enregistrement aux hypothèques resteront à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la donation de la parcelle cadastrée C 716 au profit de la commune,
- **PRECISE** que le plan est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire,
- **PREND ACTE** que les frais liés à l'acte notarié resteront à la charge de la commune,

2022/24 : Délibération : Don de 300.00 € au profit de l'association La Virade de l'Espoir de Cergy Pontoise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de don de 300.00 € de la part de l'organisatrice de La Virade de l'Espoir de Cergy Pontoise.

Ce don permettrait à l'association de solliciter la société 48 Volts pour assurer la distribution électrique et la sonorisation de la Virade de Cergy-Pontoise (montant de la facture 1 500.00 €), démarche indispensable pour l'organisation de cette journée.

D'autres partenaires ont été sollicités comme la Ville de Cergy et la Ville de Courdimanche, mais restait une prise en charge de 300.00 € pour solliciter la société 48 Volts, d'où cette demande de soutien financier exceptionnelle à la Commune d'Ableiges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal, donnent leur accord pour que la somme de 300.00 € soit prélevée sur le chapitre 65 budget communal 2022.

2022/25 : Délibération : Projet de périmètre et projet de statuts du SIEVA

Le maire annonce que la commune a reçu courant août, l'arrêté préfectoral définissant un projet de périmètre relatif à la fusion du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Aubette (SIEVA), du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des communes de Frémainville et Seraincourt (SIAEP) et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la Montcient.

Cet arrêté est accompagné d'un projet de statuts du futur syndicat qui sera issu de cette fusion.

La Préfecture demande l'avis du conseil municipal sur ce projet de périmètre et le projet de statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un **avis favorable** au projet de périmètre pour une fusion entre le SIEVA, le SIAEP Frémainville et de Seraincourt et le SIAEP de la Montcient, puis
EMET un **avis favorable** au projet de statuts du SIEVAM, tels que présentés.

Questions diverses :

Le Maire :

ALEXANDRE : RAS

RAPHAËL : RAS

PASCAL : RAS

LYDIE : il y a eu une vague de cambriolage, que peut faire la mairie pour rassurer les habitants ?

Mr Le Maire répond qu'un flash info sera distribué dans les boîtes aux lettres, mentionnant que les

Habitants peuvent se déplacer en gendarmerie en indiquant les dates de vacances d'été.
« l'opération tranquillité vacances », La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Mr le Maire va étudier la possibilité de mettre en place l'action "voisins vigilants". Attentifs à notre village, ces conseils peuvent aider à mieux protéger les habitations :

- signalez votre absence à la brigade de gendarmerie la plus proche ;
- prévenez vos voisins et faites relever votre courrier par une personne de confiance ;
- simulez une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision ou la radio ;
- transférez vos appels sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne ;
- dans la mesure du possible, installez des équipements adaptés et agréés : volets, grilles, éclairage automatique, détecteurs de présence, alarmes etc...

KARINE : RAS

KARIM : Dit que sa voisine se plaint que le devant de chez elle (l'espace vert) n'est pas entretenu par la mairie.

Mr le Maire répond, que l'entretien de cet espace doit être entretenu par les propriétaires.

GÉRARD : Éclairage public de minuit à 5h du matin, l'année prochaine ne pas éteindre à 5h laisser en continu.

Gérard relance Cédric pour les tarifs des colis de fin d'année.

KATALINE : RAS

SANDRINE : Trop de mail sur les différentes adresses mails. Bien envoyer sur chaque boîte mail prévue à cet effet.

Fête du village :

198 adultes à table + 4 musiciens (à prévoir)

19h30 à 20h30 => apéro

20h30 à 22h15 => repas

Suivi de la préparation du café+ lampions + bracelets.

22h30 => Départ retraite aux flambeaux dans le hameau.

Parcours = Départ de l'école de François Vaudin

=> Rue Jules Verne

=> Place Gil Delamarre

=> Rue Maurice Ravel

=> Rue de l'église

=> Rue du Stade

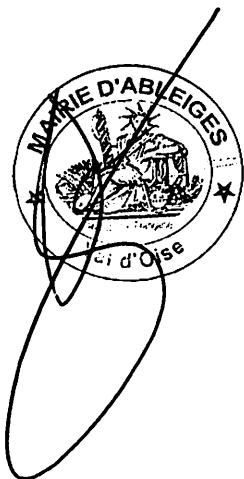
=> Retour à l'école François Vaudin

CEDRIC : Travaux effectués Place Gil Delamarre + Le calvaire.

LAURENT : RAS

La séance de conseil est levée à 22 h 45

Le Maire
P. PELLETIER



Le Secrétaire de Séance
D. RIPAUD